



## DECLARATION LIMINAIRE des CAP L du 19 02 2013

Dans le contexte actuel où les plans sociaux et les fermetures d'entreprises se multiplient la CGT condamne fermement l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 qui constitue une attaque en règle contre le code du travail.

Ce texte marque une grave régression des droits sociaux des salariés. Il contient de multiples dispositions pour faciliter les licenciements et accentuer la flexibilité. Si la loi permet de baisser les salaires dans le privé, comment croire que cela ne s'appliquera pas très rapidement dans la fonction publique !

Idem pour la mobilité. Alors que nous avons réussi à ce que la loi de mobilité de 2008 dans la fonction publique ne s'applique pas, si la loi le prévoit dans le privé, comment douter qu'elle s'appliquera ensuite dans le public.

D'ailleurs Mme Marylise Lebranchu Ministre de la fonction publique annonce une loi pour le mois de juin afin de revoir le titre I du statut de la fonction publique. On ne peut que s'inquiéter de cette volonté de revoir nos statuts.

L'actuel gouvernement, qui se dit attaché au dialogue social, doit prendre en compte le rejet de cet accord par les syndicats CGT et FO qui représentent bien plus de salariés que les syndicats signataires.

C'est pourquoi, la CGT et FO, auxquels se sont joints la Fsu et Solidaires, décident d'appeler les salariés à se mobiliser le 5 mars prochain et à exprimer leur opposition à cet accord en direction du gouvernement, des députés et des sénateurs par des rassemblements, des manifestations et des arrêts de travail partout en France.

Nous refusons l'austérité et la flexibilité, nous exigeons des réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

A la DGFIP, la CGT Finances Publiques continue à faire entendre les revendications des personnels en matière d'emploi en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois, la création d'emplois partout où cela est nécessaire, l'augmentation des salaires et de pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice.

Enfin, une réunion sur les carrières et rémunérations dans la Fonction publique était programmée le 7 février 2013 avec la ministre Marylise Lebranchu.

A l'issue de la rencontre, la CGT fait le constat que le gouvernement choisit de ne pas répondre aux fortes attentes des agents même si elle acte positivement le décontingement annoncé du 8ème échelon de la catégorie C.

Sur la question fondamentale de la valeur du point d'indice, la ministre a annoncé la poursuite du gel de la valeur du point. Cette décision lourde prolonge en la matière la politique du précédent gouvernement.

Pour la CGT, ce choix est inacceptable. S'agissant de cette CAP, celle-ci se situe dans le contexte de suppressions massives d'emplois supportées depuis de trop nombreuses années, qui bloquent les mouvements de mutations et engendrent des situations souvent difficiles à vivre.